

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil seize, le trente janvier à 14 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

**Date de convocation :** 22/01/2016

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P.  
et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absent excusé :** Mr LESBROS JM..

**Objet:** Aménagement du Centre Ancien du Hameau d'Argenton  
- de la Baragne aux Bonnets-  
demande de financement dans le cadre du Fonds d'Appui aux Communes

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet sur la hameau d'Argenton qui consisterait à la reprise d'un mur en pierres sèches(18.50ml) sur le modèle existant et dans la continuité la mise en place d'un calladage central en pierres de grès locales appareillées en opus incertum (30ml).*

*Cette réalisation mettrait un terme à la réfection de ce hameau de montagne entreprise depuis plusieurs années dans le respect du site et selon les caractéristiques locales.*

Un devis pour ces travaux d'un montant de 13 750.00€ HT est présenté; Monsieur le Maire préconise de solliciter un financement au Conseil Départemental dans le cadre du FODAC et propose le plan de financement, suivant :

financeurs	taux	montant en €
CD / FODAC	65%	8 937.50
Conseil Régional	15%	2 062.50
commune	20%	2 750.00

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2016 004-210400909-20160130-DE_2016_007-DE

l'Assemblée Délibérante, à l'unanimité des membres présents :

- est favorable à la réalisation du projet proposé,
- accepte le devis d'un montant de 13 750€ HT,
- confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire par rapport à ce dossier, pour le suivi des travaux et la signature de tout document s'y afférent,
- le charge de présenter auprès du Conseil Départemental un dossier en vue de solliciter un financement dans le cadre du Fonds d'Appui aux Communes à hauteur de 65%.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/02/2016 004-210400909-20160130-DE_2016_007-DE